DECLARATION D'INTENTION DE TRAVAUX
(DIT)

Pour travaux prévisibles et programmables (article 9 du règlement de voirie)

Dossier à faire parvenir au minimum <u>5 semaines</u> avant la date prévisionnelle de démarrage des travaux

N° d'affaire concessionnaire :

Travaux coordonnés avec :

DEMANDEUR Maître d'ouvrage	Nom :	e-mail :
	Adresse :	
	Dossier suivi par :	Tél. :

ENTREPRISE	Nom :	Tél. :
	e-mail :	

SITUATION DES TRAVAUX	Commune : MULHOUSE (sauf RD)	rue :	
	Entre rue :	et rue :	
	Autre localisation :		

ZONE DES TRAVAUX	Trottoir : ☐	Chaussée : ☐	Espace vert ☐		
	Est : ☐	Ouest : ☐	Centre : ☐	Nord : ☐	Sud : ☐

NATURE DES TRAVAUX	_____ _____ _____

DATES PREVISIONNELLES DES TRAVAUX :	Début :	Fin :

MODIFICATION CIRCULATION ET STATIONNEMENT :	Oui : ☐	Non : ☐

PIECES A JOINDRE	– **1 plan d'exécution au 1/200ème selon article 9 du règlement de voirie** – Autorisation du propriétaire en cas d'intervention sur voirie privée – Autorisation d'occupation du domaine public (si pas globale)

Le soussigné s'informe du tracé des réseaux des autres Occupants et s'engage à ce que l'équipement projeté ne perturbe en rien l'exploitation et la maintenance des réseaux existants. Il est responsable des désordres ultérieurs qui seraient liés à ces travaux.

Fait à : Le Cachet et signature du demandeur

Nom du signataire :

Mulhouse

Le dossier dûment complété est à faire parvenir en <u>1 exemplaire</u> :

Mairie de Mulhouse - Direction Voirie et Conception Urbaine
E-mail : service.voirie@mulhouse-alsace.fr
<u>Bureaux</u> : 34 rue Lefebvre ☎ 03.89.32.58.90